

**Dépôt :**

**Stéphanie EMPAIN**

Luxembourg, le 19 novembre 2020  
P2 7542

**RÉSOLUTION**

**Projet de loi n°7542 portant modification de la loi du 14 août 2018 autorisant le Gouvernement à acquérir, lancer et exploiter un satellite et son segment sol, destinés à l'observation de la Terre**

**La Chambre des Député-e-s,**

- considérant l'historique du projet « LUXEOSys », notamment en ce qui concerne le coût du projet;
- vu les conclusions du rapport de la Commission du contrôle de l'exécution budgétaire relatif au projet de loi n°7542 ;
- saluant et partageant la volonté de transparence du Gouvernement dans ce dossier et dans la planification de futurs projets;
- considérant que la Cour des comptes est l'organe compétent pour le contrôle de la gestion financière des organes, administrations et services de l'Etat et que la Chambre des Député-e-s peut à tout moment demander à la Cour des comptes de présenter un rapport spécial sur des domaines spécifiques de gestion financière ;

**décide :**

- de demander à la Cour des comptes d'établir un rapport spécial sur la gestion financière du projet LUXEOSys et de le présenter à la Chambre des Député-e-s, qui en discutera en séance publique.

Résolution adoptée par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 19 novembre 2020

Le Secrétaire général,



Laurent Scheeck

Le Président,



Fernand Etgen